

LE MANS

Le Mans (*Subdinum* ou *Suindinum*), ville principale des Aulercs Cénomans, date, suivant tous les témoignages de l'histoire, de la fin du II^e siècle de l'ère chrétienne, ou tout au moins du commencement du III^e. S'il fallait s'en rapporter à quelques érudits, on devrait lui assigner une bien plus antique origine ; son nom lui viendrait tout simplement d'un certain roi des Celtes, nommé Lemanu, qui vivait plus de mille ans avant Jésus-Christ, et qui, dans le temps où il fondait le Mans, donnait son nom au fameux lac qui l'a conservé (le lac Léman). Mais il convient d'écarter ces hypothèses qu'aucune autorité ne confirme ; cette antiquité fabuleuse et fragile ne vaut certainement pas les quinze siècles incontestés d'existence dont l'ancienne capitale du Maine peut déjà se prévaloir. Le Mans, dit Renouard, dont les anciens murs étaient partiellement bâtis en briques rouges, était du nombre des quatre villes dont fait mention cet ancien distique :

*Bourges, Autun, le Mans, avec Limouges,
furent jadis les quatre villes rouges,*

et la plus importante des quatre villes rouges, par son étendue, sa puissance et sa population, si l'on en croit ces vers latins transmis par la tradition :

Prævalida ex rubris quatuor una fuit, *Urbs* inter quondam numerata potentes, *Urbs* generosa viris, *urbs* spatiosa loco.

On les appelait les villes rouges par opposition à celles qui, comme Angers, étaient couvertes en ardoises, et qu'on appelait les villes noires.

Bâtie sur un promontoire qui domine les riches vallées de l'Huisne et de la Sarthe, non loin du lieu où ces deux rivières unissent leurs ondes, la capitale des Aulercs Cénomans fut, dans l'origine, circonscrite dans de très étroites limites par la muraille de défense dont l'entourèrent les Romains. Cette première enceinte contenait l'espace occupé aujourd'hui par les rues de la Sarthe, du Chanoine, du Chapelain, de la Verrerie, de Saint-Flaceau et de la place Saint-Pierre, quartier de la ville qui est désigné, dans toutes les anciennes chroniques, sous le nom de *vêtus Roma*. Richelet, dans son ouvrage remarquable intitulé *Le Mans ancien et moderne*, donne, sur la muraille romaine de Suindinum, des détails propres à intéresser les érudits ; et M. de Caumont, qui dans son *Cours d'Antiquités monumentales* reproduit la description de Richelet, y ajoute un plan de la cité, et le dessin de ses anciens murs. Mais la ville du Mans vit successivement s'élargir les limites de l'enceinte romaine : d'abord vers l'an 1060 ou 1062, Guillaume le Bâtard y fit des travaux de défense qui en étendirent l'espace ; puis, quinze ou vingt ans plus tard, du temps qu'Hélie de La Flèche était maître du Maine, dont il avait expulsé les Anglo-Normands, le Mans fut entouré d'une enceinte plus large ; enfin Philippe-Auguste éleva la nouvelle muraille qui a subsisté pendant des siècles, et qui s'est conservée jusqu'au temps où, étouffant dans ses limites et rompant ses digues, la ville a débordé et couvert peu à peu de maisons et de jardins ces murs devenus inutiles, dont on retrouve à peine aujourd'hui quelques débris. Outre les murs de défense qui l'entouraient, la cité du Mans eut pendant longtemps près d'elle un grand ouvrage de fortification dont elle a gardé un profond souvenir : c'étaient des forts et une citadelle que Guillaume le Conquérant, rentré au Mans en vainqueur, fit élever autour de ses murs pour la dominer. Ces forts, appelés *Mont-Barbet* et *Motte-Barbet*, dont les rues encore existantes ont perpétué la mémoire, et cette citadelle qu'on appelait *la Ribandelle*, du nom d'une femme anglaise qui passait pour en avoir dirigé la construction, furent démolis par les citoyens chaque fois que, recouvrant leur indépendance, ils avisèrent aux meilleurs moyens de la conserver, et relevés, au contraire, par tous les gouvernements qui, établis dans la cité et maîtres du pouvoir, aspiraient à la tyrannie.

L'histoire, en nous révélant pour la première fois le nom de la ville des Cénomans, nous fait connaître en même temps son antique importance. Dès que les Romains règnent sur cette partie de l'Armorique, elle est

aussitôt une cité romaine (*civitas*), où réside le chef civil et militaire (*cornes*). Quand saint Julien, l'un des premiers apôtres du christianisme dans les Gaules, vint, au milieu du III^e siècle, s'établir dans le pays des Aulercs, il avait à choisir entre *Vagitorum*, *Noiodunum* et *Suindinum*. Ce fut *Suindinum*, la ville du Mans, qu'il adopta et dont il fit dès lors le centre religieux et chrétien de toutes ces contrées, ce qu'elle est toujours demeurée depuis. Il est bien digne de remarque que la circonscription du diocèse du Mans, telle qu'elle existe de nos jours, est presque identiquement la même que celle du temps de saint Julien, qui du reste n'avait fait lui-même que se conformer à la circonscription administrative établie par les Romains, pour cette partie de la province désignée sous le nom de troisième Lyonnaise, dont Tours était le chef-lieu. Il y a de vieilles traditions dont la puissance est à la fois grande et mystérieuse. Tout le monde, sans s'en douter, en subit l'empire. Après deux mille ans, l'organisation des provinces et des départements français porte encore la trace de cet ordre administratif. Et, non-seulement le diocèse du Mans continue à relever du siège métropolitain de Tours, mais encore le Mans, dans la hiérarchie militaire, appartient à la division dont Tours est le chef-lieu. Cela est-il et a-t-il toujours été ainsi, parce que la nature des choses fa voulu et le veut encore ? peut-être ; — peut-être aussi, par la seule raison que tous ont admis ce qui, une première fois, avait été établi avant eux. L'homme, que l'on dit si novateur, est encore bien plus routinier.

Saint Julien eut pour successeur saint Thurible, son disciple. Le siège épiscopal du Mans fut ensuite occupé par saint Pavace, saint Liboine, Saint Victur, et par le fils de celui-ci, saint Victeurs dont Grégoire de Tours a exalté les vertus.

Les Franks, à cette époque (453), s'étaient déjà répandus dans le Maine ; sept ans après, un prince du sang de Mérovée, Regnomer, gouvernait l'ancienne capitale des Cénomans avec toute l'autorité d'un roi (460) ; mais ce prince donnant ombrage à Chlodwig, celui-ci le fit assassiner par ses sicaires en 510. La ville du Mans fut dès lors comprise dans les États du roi frank ; elle passa plus tard sous la domination de Childebert, l'un de ses fils, et retourna encore une fois sous un seul sceptre, lorsque Clotaire I^{er} eut hérité de toutes les possessions des rois ses frères. En 560, le chef de la monarchie franque visita le Mans, se dirigeant vers la Bretagne pour aller châtier la rébellion de son fils Chramne. Pendant les siècles suivants, cette ville se trouva sur le chemin de plusieurs autres princes. Charles Martel, en 733, y reçut l'hommage de Roger et de Guérin, gouverneur du Maine pour Hémon et Hatton, fils d'Eudes, duc d'Aquitaine. Charlemagne y passa en 778, lors de son expédition contre les Sarrasins d'Espagne ; en 793, il accorda de grands privilèges à la cathédrale. Louis le Débonnaire séjourna au Mans en 818 et 832, et, cette dernière année, logea pendant les fêtes de Noël chez l'évêque saint Aldric, son confesseur. En 840, Lothaire en personne, dit-on, s'empara de cette place. De 840 à 874, le Mans vit aussi trois fois Charles le Chauve dans ses murs, qu'il ne put préserver de l'invasion des Normands. Ces Barbares qui, en 857, avaient assiégé la ville, à deux reprises différentes, l'attaquèrent de nouveau, en 873, sous la conduite d'Hastings, et en 903 sous les ordres de Ragenolt ou Riolt, parent de Rollon. Ragenolt emporta la place d'assaut et s'y maintint jusqu'à l'an 937, époque à laquelle il en fut expulsé par Louis d'Outre-mer.

Geoffroi dit *Martel*, comte d'Anjou, à la mort d'Herbert II, comte du Maine, pénétra de vive force dans la ville du Mans, d'où il chassa ses enfants et sa veuve (1051). Gautier de Meulan, qui avait épousé l'une des filles d'Herbert Eveillechien, et Guillaume le Bâtard, dont le fils aîné, Robert, était fiancé à Marguerite, fille d'Herbert II, s'emparèrent ensuite tour à tour de la capitale du Maine, pour faire valoir leurs droits sur cette province (1062-1063). Il serait trop long de suivre dans ses développements toutes les phases de cette histoire militaire : disons seulement qu'en 1066 les Manceaux expulsèrent de leurs murs la garnison normande ; que Geoffroi de Mayenne en 1071 prit la citadelle et occupa la ville ; qu'en 1076 Guillaume le Conquérant y rentra pour la quatrième fois en maître ; que dans les années 1087 et 1088, le Mans passa alternativement sous l'obéissance de Robert-Courte Heuse, d'Hélie de la Flèche et de Geoffroi de Mayenne ; qu'en 1096, le même Hélie de la Flèche, conjointement avec Foulques-Rechin, comte d'Anjou, força cette place à lui ouvrir ses portes ; et qu'enfin elle resta au premier de ces princes par l'abandon qu'en firent les Normands, à la mort de Guillaume le Roux (1100).

Plus tard encore la capitale du Maine est occupée par les rois anglo-normands, Henri II et Jean sans Terre, auxquels Philippe-Auguste l'enlève, la rend et la reprend pour la conserver, lui et ses successeurs, durant deux siècles, jusqu'à ce qu'au plus fort de la quatrième invasion des Anglais, elle tombe au pouvoir du comte de Salisbury et du comte de Suffolk, le 10 août 1424. L'histoire a consigné dans ses annales la vertu héroïque des bourgeois du Mans qui, à peine soumis au joug étranger, travaillent ardemment à s'y soustraire, au péril de leur fortune et de leur vie ; elle dit comment ces patriotiques citoyens appellent à eux et, par un stratagème habile, font entrer dans leurs murs une troupe de Français qui tenaient la campagne dans le Maine, sous la conduite d'Amboise de Loré et de Lahire ; comment les Anglais, surpris la nuit, sont expulsés de la ville. Mais l'histoire qui raconte ces premiers succès en dit aussi le lamentable dénouement ; obligés de se retirer devant les Français et les Manceaux, Suffolk et ses Anglais se jettent dans la citadelle. Cette forteresse, qui était destinée à protéger la ville, devient l'instrument de sa ruine ; le lendemain, Talbot arriva au secours de Suffolk ; le Mans est bientôt repris, et le général anglais, pour punir les Manceaux de *leur trahison*, fait trancher la tête à tous ceux des habitants qui sont présumés y avoir eu quelque part. Ce fut une effroyable boucherie que cette exécution à froid de malheureux tombés sans armes entre les mains du vainqueur. Le massacre eut lieu devant la porte de la cathédrale : on voyait encore, il y a cinquante ans, au-dessous de cette porte, une grande pierre plate, monument druidique, suivant la tradition, qu'on appelait *la pierre au lait*, sur laquelle s'accomplit ce sanglant et funèbre holocauste. Telle fut la joie éprouvée par la population, lorsqu'en 1448 les Anglais évacuèrent pour toujours la province, que, pendant plus d'un siècle, en souvenir de leur expulsion, une grande procession se fit au Mans, le 6 mars de chaque année.

Nous n'insisterons pas davantage sur les vicissitudes diverses auxquelles la ville du Mans fut soumise à cette époque ; ce serait reprendre le récit des événements que nous avons déjà racontés. Ce qu'il nous paraît surtout important de dire, c'est ce qui se rattache à la vie même de la cité, à l'origine de ses droits, au développement de ses libertés, à ses privilèges comme ville municipale. C'est un point auquel nous nous plaisons d'autant plus à nous attacher, que nous rencontrons ici un fait historique considérable, dont le Mans a le droit de tirer un légitime orgueil, et qui ne saurait désormais lui être contesté.

On est convenu jusqu'à ce jour d'attribuer aux communes de la Picardie, notamment à celles de Laon et d'Amiens, la gloire d'avoir les premières secoué le joug féodal qui pesait sur elles, et donné ainsi en s'affranchissant le signal de l'indépendance municipale en France ; et c'est au commencement du XII^e siècle, vers les années 1104 ou 1105, qu'est fixé le premier exemple de l'émancipation. Cependant c'est à la commune du Mans qu'appartient et que doit revenir l'honneur de cette grande et périlleuse initiative. Suivant un document historique dont l'autorité n'est pas attaquant, la ville du Mans posséda une commune libre dès l'an 1071, c'est-à-dire plus de trente ans avant les villes qui, jusqu'ici, sont considérées comme ayant fait le premier pas dans cette voie. Cette avance singulière de la ville du Mans s'explique sans peine par l'état particulier dans lequel se trouvait, à cette époque, une cité qui, dans un temps d'oppression générale, était encore plus opprimée que toutes les autres, parce que la tyrannie féodale qu'elle subissait avec le reste du pays se compliquait pour elle en ce moment de la domination anglo-normande, devenue d'autant plus dure que ceux qui y étaient soumis avaient à plusieurs reprises tenté, mais en vain, d'en secouer le joug. On comprend que, dans le temps où fermentait au sein des communes de France l'esprit d'indépendance qui devait les émanciper toutes, il ait d'abord fait explosion dans celle où le mal sévissait le plus cruellement. Néanmoins il ne suffirait pas de quelque témoignage équivoque, étayé de probabilités ou de vraisemblances, pour que l'histoire admît un fait aussi considérable que celui qui tend à avancer de plus d'un tiers de siècle le premier exemple d'une commune libre au sein de la France féodale : nous croyons donc devoir donner ici en son entier le texte original dans lequel l'existence de ce fait important est clairement attestée. Voici ce qu'on trouve rapporté dans les *Analecta* de Mabillon, dont nous reproduisons le récit textuellement.

« En ce temps, porte le texte, Guillaume, duc de Normandie, après avoir conquis le Maine, se transporta en Angleterre avec une grande armée de Franks, de Normands, de Manceaux et de Bretons ; il vainquit les Anglais, et, à la mort d'Harold, il devint maître de toute l'Angleterre. Comme il était occupé dans ce pays par les soins et les embarras de la conquête, les Manceaux profitent de ce moment pour secouer le joug de son autorité ; et les nobles (*proceres Cenomanensium*), d'accord avec le peuple, font venir d'Italie un certain marquis Athon (Atho), que les traducteurs appellent Azon, marquis de Ligurie, avec sa femme Hersende et son fils Hugues (Hugo). Hersende était fille de l'illustre comte du Maine, Herbert, que l'on avait surnommé *Éveille-chien* (*Evigila canem*, parce que, très matinal dans ses expéditions, il réveillait toujours le chien commis à la garde des troupeaux). Les Manceaux reconnaissent tous et proclament le jeune Hugues comte du Maine, et expulsent de la ville, des places fortes et de tout le pays, les garnisons et les Normands qui s'y trouvaient. Dans ces circonstances, l'évêque, craignant de paraître avoir trempé dans la sédition, quitta la ville et s'en retourna en Angleterre auprès du roi, qui le reçut avec distinction. Peu de temps après, toutefois, et avec la permission du roi, il revint au Mans, où ses propriétés étaient au pillage, et où il ne reprit possession de son siège épiscopal qu'après une très grande résistance de ceux qui haïssaient en lui l'ami du roi d'Angleterre. Cependant, après avoir, soit par la force des armes, soit par la séduction, fait reconnaître les droits de Hugues dans toute la province, le marquis Athon ou Azon, qui connaissait la légèreté de caractère propre aux habitants du Maine (*levitas Cenomanensium*) qui considérait comme peu sûre leur fidélité envers lui, et qui d'ailleurs était à-bout de ressources d'argent qu'il avait d'abord obtenues d'eux : dans une telle situation, Azon prend le parti de retourner en Italie, et, en partant, il laisse dans le Maine sa femme Hersende et son fils sous la protection de Geoffroi de Mayenne, seigneur puissant et renommé par son grand esprit (*Gaufredus de Meduana*.)

Geoffroi de Mayenne, devenu ainsi le tuteur du fils et le protecteur de la femme d'Azon, se mit bientôt à chercher querelle aux citoyens, et à faire peser sur eux des exactions jusque-là inconnues ; ceux-ci, poussés à bout, délibèrent entre eux, et recherchent par quels moyens ils pourront se garantir de ses excès ; et, en se délivrant de son joug, éviter toute autre tyrannie. C'est alors que, formant une conjuration qu'ils appelaient du nom de *commune*, ils se lient entre eux par de mutuels secours, forcent Geoffroi de Mayenne lui-même, et les autres nobles du pays, d'entrer dans leur ligue, et leur font, bien malgré eux, jurer tous les engagements de leur association. (*Factaque conspiratione, quam communionem vocabant, sese omnes pariter astringunt, et ipsum Gaufridum, et cæteros ejusdem regionis proceres, quamvis invitos, saciamentis obligari compellunt.*)

Dès lors l'audace des conjurés ne connaît plus de frein. Les attentats auxquels ils se livrent sont innombrables : on les voit condamner ceux-ci sans procédure régulière ; crever les yeux de ceux-là pour les causes les plus frivoles, et, chose horrible à dire, faire pendre les gens pour la faute la plus légère ; pousser enfin le crime et l'impiété jusqu'à guerroyer pendant le Carême et jusque durant la Semaine Sainte. A cette époque, un des barons du pays, Hugues de Sillé, avait particulièrement excité leur animadversion et leur colère en résistant à leurs décrets. Aussitôt ils envoient par tout le pays des émissaires qui excitent les populations contre Hugues de Sillé, et soulèvent contre lui les masses indignées ; et déjà une armée, précédée de l'évêque et des prêtres de chaque paroisse, la croix et la bannière en tête, fond avec rage sur le château du baron. L'armée s'arrêta à peu de distance du château ; non loin de là, campa aussi Geoffroi de Mayenne, qui s'était clandestinement glissé dans le camp des insurgés ; et bientôt, à l'aide de messagers communiquant avec l'ennemi, il travailla par toutes sortes de moyens à paralyser les efforts des confédérés. Le lendemain matin, au point du jour, les gens du château, ayant fait une sortie, se mirent à narguer l'armée. Alors, au moment où les nôtres, excités par cette alerte, se levaient en toute hâte et se préparaient à combattre, tout à coup une clameur s'élève dans le camp, où des hommes, dépêchés tout exprès, répandent le bruit que, par l'effet d'une trahison, la ville du Mans vient d'être livrée à l'ennemi. Aussitôt cette foule de

paysans, moitié panique produite par cette fausse nouvelle, moitié peur de l'ennemi qu'elle avait devant elle, met bas les armes et s'enfuit. Dire combien, dans cette fuite, furent faits prisonniers, combien de blessés, combien périrent dans les défilés des chemins étroits où ils s'égarèrent et dans les torrents où d'eux-mêmes ils allaient se perdre, c'est ce qui n'entre point dans le plan de ce livre. Je ne parle pas davantage de tous ceux, tant nobles que vilains, qui, dispersés çà et là dans les champs, se laissèrent prendre comme de jeunes daims, non-seulement par les hommes armés, mais encore par les plus faibles femmes. Hélas ! l'évêque lui-même, pris de la même manière, fut aussi mis en état d'arrestation. Toutefois, Hugues de Sillé, qui était bon et généreux, ne voulant point humilier le prélat, le traita avec égards et le renvoya sans rançon. La nouvelle de ces faits répandit le deuil et l'épouvante dans la ville du Mans, qui, au milieu de tant de perplexités et de secousses diverses, se portait çà et là, pareille à un vaisseau qui n'a plus de gouvernail.

Cependant Geoffroi de Mayenne, qui se rendait compte de la défiance qu'il inspirait aux citoyens dont il se méfiait lui-même, renvoya le jeune Hugues à son père en Italie, et se retira dans son château de La Chartre (La Chartre-sur-le-Loir). Hersende, la mère du jeune Hugues, resta pourtant dans la ville. Désolée de l'absence de Geoffroi, avec lequel elle entretenait des rapports illégitimes ; reconnaissant, d'un autre côté, combien il était difficile pour Geoffroi de regagner la faveur de ceux qu'il s'était aliénés par sa méchanceté, Hersende avisa aux moyens de lui livrer la ville. Donc, un certain dimanche, aidée de quelques traîtres, Geoffroi pénétra, avec environ quatre-vingts hommes d'armes, dans l'un des forts voisins de la cathédrale, et se mit aussitôt à guerroyer contre les habitants. Ce que voyant, les bourgeois de la ville appellent à leur secours tous les barons de la contrée, et notamment Foulques, comte d'Anjou ; on fait immédiatement le siège du fort dont Geoffroi s'était emparé, et on l'y tint bloqué. Cependant l'ennemi, ayant fait une sortie, met le feu pendant la nuit au faubourg Saint-Vincent, d'autres disent Saint-Audouin, s'empare de deux tours voisines du fort et de quelques maisons environnantes, et prend ainsi une position d'où il devient très difficile de le déloger. Dans cette extrémité, les nôtres prennent à l'improviste le parti de mettre le feu à ces maisons, quoique attenantes à l'église, et forcent ainsi à la fuite ceux qui les occupaient, non sans se donner beaucoup de peine pour préserver de l'incendie les toits de l'église, tout voisins du feu. Une fois maîtres de ce point, ils attaquent le fort avec une nouvelle vigueur, à l'aide de traits, de machines de guerre de toutes sortes, et remplissent les assiégés d'une grande terreur.

Sous le coup de cette impression, Geoffroi, qui avait des intelligences parmi les nôtres, sortit furtivement du fort, et, tout tremblant, n'échappa que par la fuite au danger qui le menaçait. Il n'avait quitté ses compagnons qu'en leur promettant du secours ; ceux-ci, voyant que ce secours n'arrivait pas, cernés et bloqués dans leurs murailles, dont on ne laissait sortir personne, et sur lesquelles les machines de guerre ne cessaient de porter leurs coups, manquant de vivres et de munitions, enfin cédant à la nécessité, se rendent avec le fort au comte de Foulques. Cependant, vivement émus et instruits par ce qui venait de se passer, et dans un sentiment de sage prévoyance pour l'avenir, les bourgeois rasèrent la partie intérieure de la forteresse, qu'ils mirent de niveau avec les murs de la ville, ne laissant debout que les parties extérieures du fort utiles à la défense de la place. Dans le même temps, Guillaume, roi des Anglais, à la tête d'une armée innombrable, arriva dans le Maine, porta le siège devant Fresnay (*Castrum Ferniacum*), mettant tout à feu et à sang ; mais, comme la garnison du château ne pouvait lui résister, elle s'empressa de faire la paix aux meilleures conditions possibles. Le château s'étant rendu, il en prit possession, y mit garnison, partit ensuite pour la ville, et d'abord vint camper sur les bords du fleuve de la Sarthe (*circa fluvium Sarlhæ in loco qui Mantula dicilur*). Sur ces entrefaites, les principaux bourgeois de la ville se portent vers le camp du roi, et ont une conférence avec lui pour traiter de la paix, à la suite de quoi le roi s'étant engagé par serment à les amnistier entièrement de la trahison passée, comme aussi à respecter les anciennes coutumes de la ville et ses cours de justice, eux de leur côté, se replacèrent pleinement, personnes et biens, sous sa puissance et sous son autorité »

Il est évident, par le récit qui précède, qu'à l'époque, d'ailleurs facile à préciser, à laquelle ces événements ont eu lieu, la ville du Mans s'est soustraite à toute obéissance et s'est affranchie de tout joug. Maintenant quel a été le caractère de ce mouvement ? N'a-t-il été qu'un acte accidentel de violence brutale, une insurrection passagère entremêlée de sanglantes représailles contre les nobles et formant une sorte d'épisode anticipé de la Jacquerie ? Tous les faits constatés ici repoussent cette interprétation, et montrent que la rébellion de la ville du Mans a amené pour celle-ci une situation analogue à celle des communes de France qui se révoltèrent et obtinrent des chartes d'affranchissement.

1° La ville du Mans était bien préparée à ce mouvement ; car elle avait d'anciennes coutumes et même de certains tribunaux à elle (*consuetudines et justifias*), qui dataient vraisemblablement du temps où, n'étant soumise ni aux Romains ni aux Franks, elle avait fait partie de la république armoricaine (411). Le roi d'Angleterre, auquel elle se soumit, confirma toutefois ces coutumes et *justices locales*,

2° Tous les anciens textes du moyen âge, quand ils parlent de l'acte d'une ville factieuse et rebelle qui s'affranchit, s'expriment absolument dans les mêmes termes que l'on voit employés ici par le texte cité. *Conspiratio, conjuratio*, c'est ainsi que l'appellent les nobles, les clercs, et tous ceux qui blâment ou paraissent blâmer l'acte. *Communia*, c'est le nom que donnent à leur association les bourgeois affranchis qui se forment en commune indépendante.

3° Les bourgeois du Mans obtinrent-ils une charte à cette époque ? on ne le sait. Cependant, de ce qu'elle n'est pas produite, on ne saurait conclure qu'elle n'existe pas, et moins encore qu'elle n'ait jamais existé. La probabilité est que, lorsque les barons et Geoffroi de Mayenne, dépositaire et représentant des droits du comte du Maine, ont été forcés, comme le dit le texte, *de jurer la commune*, une charte a été demandée par celle-ci et obtenue : ce serment écrit eût été à lui seul toute une charte de liberté. Enfin, alors même que les engagements imposés aux seigneurs par la commune et acceptés par ceux-ci n'auraient pas été consignés par écrit, ce qui est improbable, ils n'en auraient pas moins existé ; c'est là le point historique important.

4° Combien de temps a duré la commune et le régime établi par elle ? Quelle a été sa forme, son organisation ? quels ont été ses agents ? quelle a été la condition respective de la commune et des seigneurs avec lesquels elle continue à se trouver en contact, tantôt pour leur dicter ses lois, tantôt pour recevoir leur assistance ? On est bien sûr à l'avance de ne trouver dans les anciennes chroniques aucune réponse directe à ces questions ; mais le simple exposé des faits prouve que, pendant un temps assez long, la commune est demeurée maîtresse d'elle-même, ayant son régime propre, son administration à elle et son indépendance. D'abord, elle se livre à de terribles et longues représailles ; elle frappe partout ses ennemis, même ceux qu'elle est obligée d'aller chercher au loin, témoin Hugues de Sillé, dont elle assiège le château. On voit, pendant que dure son administration, le jeune Hugues, fils du marquis Azon, retourner en Italie ; Geoffroy de Mayenne se retirer à la Chartre, y résider ; Gersende, la femme d'Azon, ourdir une trahison, qui ramène Geoffroi au Mans ; le comte d'Anjou venir au secours des bourgeois qui l'appellent ; les fortifications de la ville rasées par les citoyens ; le retour du roi d'Angleterre, devant lequel tout cela s'évanouit. Il est impossible, en compulsant les dates diverses des événements les plus certains, de ne pas reconnaître à la commune ainsi constituée une durée de quatre ou cinq ans, c'est-à-dire de 1071 à 1074 ou 1075.

Un historien moderne a commis une erreur en faisant cesser la commune au moment où, à cause de l'entreprise d'Hersende, les bourgeois appellent le comte d'Anjou à leur secours. Il est évident, au contraire, d'après le texte, que les seigneurs et le comte lui-même vinrent aider la commune et ne la détruisirent pas. Ce qui le prouve, c'est que, sans être rassurés par l'assistance efficace que leur avait prêtée le comte d'Anjou, les bourgeois et citoyens de la ville, dans un sentiment de prévoyance pour l'avenir (*sibi in futurum præcaventis*), font raser les murs du fort, dont apparemment ils étaient les maîtres. Autre preuve : c'est qu'à l'arrivée du roi d'Angleterre, on le voit traiter tout d'abord avec les gens de la commune, et convenir

d'une transaction qui lui ouvre les portes de la ville, à la condition qu'il n'exercera aucunes représailles pour le passé.

Il nous a semblé que l'éclaircissement d'un pareil fait historique méritait un développement de quelque étendue ; il n'en est assurément aucun dans l'histoire dont la ville du Mans ait plus à s'enorgueillir. Toutes les luttes soutenues pour la liberté sont nobles et dignes de la reconnaissance des peuples ; mais les plus méritoires sont les premières ; car, n'ayant point de modèles, ce sont les plus difficiles. Elles demandent pour s'accomplir les trois choses de ce monde dont la réunion est la plus rare dans les mêmes hommes : le génie, la résolution, le dévouement ; le génie qui conçoit l'entreprise, l'audace qui la fait exécuter, le patriotisme qui s'y dévoue. Ces traditions de l'histoire ne sont pas d'ailleurs de vains enseignements. Il est curieux de remarquer comment, dans tous les temps, ce sont toujours les mêmes peuples, et dans les mêmes pays, les mêmes provinces qui montrent leur esprit indépendant ou servile. On en pourrait citer mille exemples, empruntés aux annales de l'Angleterre, de la France, de l'Espagne, de l'Italie, etc. La province du Maine en est elle-même une preuve ; elle fut la première à donner le signal de l'indépendance communale. Plus tard, dans tous les temps de crise nationale et de révolution, on la trouve à l'avant-garde pour la défense des droits et des libertés publiques.

Du XI^e au XII^e siècle, la commune du Mans vit sans doute bien des événements s'accomplir dans son sein ; ses anciens usages, ses privilèges, ses droits, qu'elle avait su la première faire prévaloir, furent sans doute plus d'une fois solennellement reconnus, lorsque vint le temps où presque toutes les communes de France reçurent leur émancipation. Cependant l'histoire ne conserve aucune trace des premières chartes qui lui furent accordées ; tout ce que l'on sait, c'est qu'elle était de fait en possession de toutes les libertés municipales dont jouissaient, à la fin du XV^e siècle, les villes les plus favorisées, lorsqu'en 1481 parurent les lettres-patentes de Louis XI qui, sous quelques rapports, accroissaient ses privilèges, tandis que d'un autre côté elles restreignaient ses droits. « Considérant, disent les lettres-patentes, la grande et notable fondation de notre *ville et cité* du Mans, laquelle ville et cité, et tout notre pays et comté du Maine, depuis l'an 417 jusqu'en 1450, ont toujours été une *frontière de guerre*, et par l'espace de vingt-cinq ans occupés et violemment retenus et usurpés par les Anglais, pour lesquels vouloir expeller et débouter, les bourgeois et habitants de notre dite ville et cité firent certaine entreprise par laquelle et en très grand doute et danger de leur vie, ils recouvrèrent sur lesdits Anglais notre dite ville et cité ; mais aucun tems après par défaut de bonne garde et conduite, notre dite ville et cité furent par lesdits Anglais recours par lesdits gens de guerre, dont iceux Anglais firent décapiter plusieurs des bourgeois et habitants, prinrent leurs biens, etc. ; » en conséquence, Louis XI confère aux habitants du Mans un certain nombre de privilèges qui peuvent se résumer ainsi :

1° Droit d'élire un maire pour trois ans, avec six pairs et six conseillers perpétuels ; de remplacer chaque pair décédé par un conseiller et d'élire un nouveau conseiller ; de choisir le maire parmi les pairs, « pour gouverner doresnavant les négoces, besognes et affaires de ladite ville et cité du Mans ; » lequel maire aura seulement tels gages que « lesdits habitants d'icelle ville du Mans lui ordonneront, et plus grands n'en pourra avoir ni demander » ;

2° « Ennoblement desdits maire, pairs et conseillers, pour eux, leur lignée et postérité » née ou à naître en loyal mariage ;

3° Droit indéfini de s'assembler, donné auxdits maire, pairs et conseillers, et habitants de la ville au nombre de vingt-quatre pour traiter des affaires municipales ;

4° Obligation pour tous les habitants, quels qu'ils soient, de contribuer aux charges de la ville, nonobstant tous états, privilèges et exemptions quelconques ;

5° Exemption du droit de franc-fief, c'est-à-dire du droit qu'en général étaient obligés de payer les roturiers pour être admis à posséder un fief ; exemption aussi du ban et de l'arrière-ban pour tous les habitants ;

6° Attribution aux maire et pairs du droit de police municipale et juridiction sur les bouchers, boulangers, poissonniers, meuniers, etc. ;

7° Attribution aux maire et pairs de la connaissance des procès entre marchands.

Les lettres-patentes dont le préambule est si glorieux pour les Manceaux, augmentaient-elles les privilèges de la commune du Mans, ou les restreignaient-elles comme le déclare M. Cauvin ? — Nous ne discuterons pas ce point : ce qui est certain, c'est que les bourgeois du Mans, qui peut-être dans cette chartre virent moins les nobles qu'elle faisait que ceux qu'elle ne faisait pas, ne l'acceptèrent point, et adressèrent au roi une réclamation, qui suspendit pendant deux ans l'exécution de ses lettres-patentes. Celles-ci furent modifiées, suivant le vœu des habitants, par de nouvelles lettres du mois de juillet 1483, qui, entre autres corrections, établirent que la postérité des maire, pairs et conseillers, ne serait point ennoblie.

Cependant, depuis que le Maine avait été définitivement abandonné par les Anglais (1448), la ville du Mans avait enregistré dans ses annales une série de faits ou d'événements dont nous allons reprendre le récit pour le continuer jusqu'à nos jours. Les lettres-patentes accordées par Louis XI, et dont nous venons de parler, nous apprennent qu'en 1481 la ville était gouvernée par des échevins ; mais il ne reste, antérieurement à cette époque, aucun vestige de leur administration, et les plus anciens recueils de la maison commune ne commencent même qu'en l'année 1553. Louis XI avait, du reste, une affection véritable pour les Manceaux et les bourgeois du Mans en particulier. En 1467 il visita leur ville, et y fit un séjour de plus d'un mois avant d'aller mettre le siège devant Alençon, qui s'était déclaré contre lui lors de la guerre du bien public. Charles VIII, son fils, marchant à la rencontre du duc d'Orléans et du comte de Dunois, ligués avec le duc de Bretagne, vint également au Mans en 1487, et sa veuve, Anne de Bretagne, y passa en 1499, lorsqu'elle se rendit auprès de son nouvel époux, Louis XII, qui l'attendait à Paris. En 1551, Henri II établit au Mans un des sièges présidiaux dont il avait ordonné la création ; il lui attribua la connaissance et juridiction des appels de la prévôté de cette ville, ainsi que des sièges royaux de Laval, Mayenne, La Ferté-Bernard, Sablé, Beaumont, Mamers, etc. Charles IX, par ses lettres-patentes du mois de janvier 1567, accorda, en outre, aux bourgeois et marchands du Mans l'autorisation d'élire un juge et deux consuls pour exercer la justice en matière de commerce.

Les doctrines du calvinisme, apportées en 1559 au Mans, comme nous l'avons dit ailleurs, y avaient fait beaucoup de prosélytes. Au premier apôtre du protestantisme, Henri Salvert, avait succédé Merlin, ami de Théodore de Bèze. Trois fois par semaine, cet ardent prédicateur haranguait le peuple sous les halles, tandis que ses amis, se pressant autour de lui, armés de piques, de pertuisanes, de hallebardes ou de bâtons ferrés, psalmodiaient les psaumes de David, récemment traduits en français par Clément Marot. C'était là « qu'il administrait le baptême et célébrait la cène. » Merlin ne se montrait jamais en public qu'avec une escorte de cinquante de ses sectateurs ; il était le président du consistoire fondé au Mans par Salvert, le 1^{er} janvier 1560, et le chef des seize ministres qu'on lui avait adjoints comme coopérateurs. En 1562, les religionnaires déjà nombreux réussirent par surprise à se saisir de l'autorité dans la ville du Mans ; des soldats de Mamers et de Bellesme, calvinistes comme eux, les avaient secondés dans cette tentative ; ils ne rencontrèrent au surplus aucune résistance, et l'évêque d'Angennes, suivi de plusieurs ecclésiastiques, put se retirer dans son château de Touvois qu'il ne manqua point de fortifier. Trois mois après (11 juillet), au seul bruit de l'approche du duc de Montpensier, gouverneur de la province, et des troupes royales qu'il commandait, les réformés, qui s'étaient portés à plus d'un excès, ne voyant, en outre, aucun homme considérable à leur tête, s'empressèrent d'évacuer la ville, où les catholiques entrèrent le lendemain, et exercèrent d'affreuses cruautés. Cinq cents hommes qu'avait armés l'évêque d'Angennes se firent remarquer surtout par des traits de la barbarie la plus raffinée et de la plus odieuse licence.

L'occupation du Mans par les catholiques prépara la ville à embrasser le parti de la Ligue ; mais on ignore en quelle année les principaux meneurs y introduisirent leur domination. Tout ce qu'on sait positivement, c'est que dès 1577 les chanoines de la cathédrale avaient la garde du château. Le maréchal de Bois-Dauphin, lieutenant du duc de Mayenne, fit élever, en 1586, un rempart au sud-est des murs de la ville. Le 21 janvier

1588, elle fut livrée aux troupes de la Ligue, conduites par le capitaine Lamotte-Serrant ; De Fargis, qui tenait pour le roi, conserva le château jusqu'au jour où le maréchal de Bois-Dauphin l'obligea de capituler (11 février 1589). Cette même année, le duc de Mayenne se rendit au Mans, et on y fit, selon l'usage du temps, une procession solennelle, afin de déterminer le Seigneur à se déclarer contre les hérétiques. Quoique la place eût été mise en état de défense par Bois-Dauphin, son gouverneur, Henri IV n'en conçut pas moins l'espoir de s'en emparer promptement ; il l'investit le 27 novembre ; ses troupes emportèrent de vive force, le 28, le retranchement de la Couture ; le 2 décembre, toute son artillerie étant en batterie, il commença de tirer sur les murs ; aux premières volées de canon, la garnison perdit courage, et Bois-Dauphin, qui avait juré de s'ensevelir sous les ruines de la ville, vint humblement, accompagné de plus de cent gentilshommes et de deux mille gens de pied, implorer la clémence du roi. Henri IV demeura cinq jours au Mans, pendant lesquels sa présence seule put contenir la furie du soldat, et empêcher le pillage de la ville. Les ligueurs pourtant n'étaient pas complètement vaincus dans le Maine. Un de leurs capitaines, le fameux Lansac, fit en 1590 une démonstration contre le Mans ; mais ses projets avaient été découverts et ses troupes essuyèrent une rude défaite. L'esprit de la cité changea bientôt d'une manière assez remarquable pour que les calvinistes pussent s'y croire en sûreté : en 1599, ils y construisirent même un temple dans les dehors de la paroisse de Saint-Ouen-des-Fossés ; puis, comme cet édifice était trop petit pour contenir l'affluence de leurs coreligionnaires, ils en élevèrent un autre sur le terrain des arènes en Sainte-Croix.

L'année qui suivit la mort de Henri IV, une peste horrible ravagea le Mans ; elle avait éclaté dès 1610, mais c'est surtout en 1611 que ses progrès, devenus effrayants, éveillèrent la sollicitude des magistrats et du clergé. Depuis longtemps, du reste, cette ville était le foyer d'une maladie contagieuse dont les germes mal étouffés se ranimaient soudain à certaines époques. En 1484, elle avait déjà pris un caractère très alarmant, et les religieux de la Couture, pour s'y soustraire, s'étaient réfugiés eux-mêmes dans leur prieuré de Pezé ; de 1583 à 1584, le fléau sévit avec une nouvelle force, et l'administration municipale établit, pour le soulagement des malheureux, un hôpital appelé *le Sanitas*. La peste, qui avait disparu à la fin de 1611, se déclara encore en 1625 avec une menaçante intensité. Elle se manifesta de nouveau de 1637 à 1638, et enfin, en 1662, elle se compliqua d'une disette pendant laquelle le pain noir valut jusqu'à cinq sous la livre.

Louis XIII, en 1614, visita le Mans, accompagné de sa mère, Marie de Médicis. Les habitants organisèrent, pour leur faire honneur, une garde bourgeoise forte de trois mille hommes. Ce corps d'élite déploya une si grande richesse d'équipement et une telle habileté dans l'exécution des manœuvres, que le roi, après l'avoir une fois passé en revue, voulut encore le lendemain assister aux mêmes exercices. Trois ans plus tard, le comte d'Auvergne, fils naturel de Charles IX, envoyé dans le Maine contre les princes mécontents de la cour, s'empara du Mans et en fit démolir le château (1617). Ramenés à l'obéissance par cette leçon sévère, les Manceaux saisirent bientôt l'occasion de donner au jeune roi une preuve de leur fidélité ; ils appelèrent les troupes royales, lorsque Marie de Médicis se fut mise à la tête du parti des princes : Louis XIII demeura même quelques jours dans leurs murs, et y reçut les commissaires de la reine-mère, venus d'Angers pour lui offrir la paix. Les troubles de la Fronde s'arrêtèrent au pied des murs du Mans : le duc de Beaufort essaya vainement de prendre cette ville, où le marquis de Gesvres s'était enfermé avec des troupes pour y maintenir l'autorité du roi (1651). Tel fut, sous l'ancienne monarchie, le dernier fait militaire de l'histoire de la capitale du Maine.

Sous le règne de Louis XIII et de Louis XIV, plusieurs maisons religieuses furent fondées au Mans : entre autres, un couvent de Minimes (1623) et un couvent de Dominicains (1642). Un hôpital général y fut créé par lettres-patentes du roi, du 12 octobre 1657. De 1686 à 1687, on aplanit les fossés ainsi que la levée établie en 1589 par le maréchal de Bois-Dauphin, et de nouvelles constructions, telles que le pont Ysoir ou Ysoard, les boucheries, la fontaine Saint-Pierre, l'abbaye de Saint-Vincent et l'établissement des Filles-Repenties, achevèrent d'imprimer une physionomie plus marquée à la ville (1698-1701). Malheureusement un incendie terrible, dont la première étincelle était partie des Halles, détruisit, en 1714, tous les bâtiments qui s'étendaient depuis les Minimes jusqu'à l'hôtel de Courthardi. Mais l'événement capital du règne de Louis XIV, pour la ville du Mans, fut la sédition populaire de 1675. La populace se souleva contre un avocat

du nom de Blondeau, accusé de vouloir y introduire le tarif ; elle enfonça la porte de sa maison, qui fut livrée au pillage. La troupe n'arriva qu'au moment où ces furieux, s'acharnant sur la maison elle-même, commençaient à la démolir. Les soldats firent feu, et la foule se dispersa aussitôt. Le roi tira une vengeance complète de cette révolte. Un tonnelier, nommé Jasmin, chef de la populace, fut pendu pour avoir brisé la porte de Blondeau à coups de hache et sonné le tocsin ; on se contenta d'envoyer l'un de ses compagnons aux galères. Quant aux habitants, on les contraignit de loger chez eux à discrétion, jusqu'à ce qu'il ne restât plus aucun ferment de discorde dans la ville, les soldats et officiers des régiments de la Couronne, d'Anjou et de Praslin, qui vinrent tour à tour s'y établir en garnison. Les archers de la maréchaussée de Poitou furent appelés à leur prêter main-forte à raison de vingt sous par jour, et enfin la ville fut condamnée, envers l'avocat Blondeau, à plus de trente mille livres de dommages-intérêts.

À part quelques constructions d'utilité générale et la fondation de quelques établissements publics, nous n'avons rien à dire sur le règne de Louis XV. Les Manceaux, tombés dans un repos profond, n'en sortirent que pour s'associer à l'immense mouvement qui, sous Louis XVI, poussa tous les esprits vers les réformes politiques. La réunion des Trois Ordres, au mois de mars 1780, pour l'élection des députés aux États-Généraux, ouvrit cette ère nouvelle, qui devait être marquée par de si grands événements. On nous permettra de passer sous silence les désordres, les excès et les soulèvements du peuple de la ville, auxquels les gens de la campagne prirent presque toujours une part active : ils eurent principalement pour cause la rareté des grains et la levée d'un contingent extraordinaire pour la défense du pays. En 1792, trois députés de la Convention nationale furent envoyés en mission dans le département de la Sarthe. L'année suivante, l'armée vendéenne, commandée par Larochejaquelein, Stofflet et le prince de Talmont, s'empara du Mans, après avoir forcé tous les postes et les retranchements établis par les républicains aux abords de la ville ; quand elle y entra, le 10 décembre, à quatre heures du soir, elle la trouva silencieuse et déserte : les hommes, compromis par la résistance vigoureuse qu'ils avaient toujours opposée aux royalistes, s'étaient retirés avec le général Chabot et le conventionnel Garnier, ne laissant dans leurs foyers que des vieillards, des femmes et des enfants. Cependant, de l'avis même des chefs de l'armée vendéenne, la ville, ouverte de toutes parts, n'est pas tenable ; le 12, après un jour de repos, ils se disposent donc à la quitter de bonne heure, lorsque les hussards de l'avant-garde de Westermann se montrent sur les hauteurs de Pont-Lève. Un premier succès enhardit d'abord les royalistes, qui repoussent les républicains et les obligent à rebrousser chemin ; mais refoulés bientôt eux-mêmes dans la ville, ils en défendent les principales avenues par des batteries de canon, et s'établissent dans les maisons de la grande place, transformées en autant de citadelles. L'action, commencée à quatre heures du soir, continue de part et d'autre avec acharnement jusqu'à minuit. Le 13, les généraux Marceau et Westermann, secondés par Kléber, qui est venu les rejoindre, renouvellent l'attaque ; leurs canons, chargés tour à tour à boulet et à mitraille, balaient les rues et foudroient les maisons ; on s'aborde, on se prend corps à corps, on se bat, comme la veille, avec une résolution héroïque. Enfin, les républicains l'emportent, et les Vendéens, dont les mouvements sont embarrassés par cette multitude de femmes et d'enfants qui les a suivis partout, se retirent dans un affreux désordre du côté de Laval. Mais le carnage ne finit pas avec le combat : les paysans, réunis aux républicains, frappent impitoyablement les fuyards. Le sang rougit la route du Mans à la Chartreuse, dit Renouard, et ruisselle dans les rues encombrées de femmes, de cadavres, de bagages, de voitures et de caissons brisés. C'en était fait de l'armée vendéenne, dont la destruction, commencée au Mans, devait bientôt s'achever dans les rues de la petite ville de Savenay.

En 1799, dans la nuit du 13 au 14 octobre, les chouans, sous les ordres du comte de Bourmont, envahirent aussi le chef-lieu de la Sarthe ; ils l'abandonnèrent deux jours après. Le Consulat appliqua à la seule ville du Mans la suprématie épiscopale sur les départements de la Sarthe et de la Mayenne, quelle avait partagée pendant plusieurs années avec Laval. En 1814, le duc d'Angoulême, revenant de la Vendée, passa par le Mans, où, l'année suivante, les chouans, commandés par les généraux d'Ambrugeac et Tranquille, firent leur entrée après le désastre de Waterloo. Deux mois plus tard, le troisième corps de l'armée prussienne venait occuper la ville dans laquelle il ne tarda pas à commettre plusieurs actes de violence. Le préfet du département, M. Jules Pasquier, et l'ex-conventionnel Levasseur furent arrêtés par les ordres du général

prussien et conduits en Allemagne. L'unique crime de M. Pasquier était de n'avoir pas voulu obtempérer à toutes les réquisitions de l'ennemi ; le roi Frédéric-Guillaume fit mettre cet administrateur en liberté.

L'ancienne capitale du Maine, où résidèrent toujours les comtes ou leurs délégués, a été successivement le centre de toutes les administrations établies dans la province. Henri II, en 1531, avait créé, au Mans, un siège présidial, avec pouvoir de connaître des sentences rendues par les baillis et sénéchaux du Maine : l'appel de ce présidial était porté au parlement de Paris ; pendant un grand nombre d'années, il eut à rendre la justice concurremment avec la sénéchaussée et le prévôt de la ville ; mais, en 1734, il avait absorbé toute la juridiction civile et criminelle. En 1696, Louis XIV établit au Mans un contrôleur des revenus de la cité et, en 1690, un lieutenant-général de police qui prit place, à la maison commune, auprès du maire. Le Mans était enfin, avant la révolution, le siège d'un grenier à sel et d'une maîtrise des eaux et forêts. Aujourd'hui, par suite de la nouvelle organisation départementale, cette ville est demeurée ce qu'elle ne pouvait manquer d'être, le chef-lieu administratif et judiciaire des contrées dont elle est aussi le chef-lieu commercial et industriel. Du reste, il n'existe peut-être pas un seul département français dont le chef-lieu soit géographiquement placé à son centre avec autant d'exactitude que l'est le Mans au centre du département de la Sarthe. La population de la ville s'élève, d'après les calculs officiels les plus récents, à 22,383 habitants ; celle de l'arrondissement à 168,321, et celle du département à 470,535. Les Manceaux font un commerce considérable, consistant principalement en blé, maïs, trèfle, luzerne, légumes, sel, bougie renommée, fer, cire blanche et jaune, vins et eaux-de-vie, plumes, volailles, bestiaux, porcs et moutons ; ils exploitent des fabriques de dentelles et de toiles de lin, de papier et de savon vert, des marbreries, des filatures de laine, des tanneries, mégisseries et corroieries. Le blanchiment de la cire et la fabrication de la bougie furent, dit-on, introduits au Mans par de Hallai, en l'année 1600.

Il ne reste au Mans aucune trace matérielle des antiquités dont on a gardé le souvenir. La ville possédait autrefois un amphithéâtre romain, pouvant contenir sept à huit mille spectateurs, dont le nom (*les Arènes*), sert encore à désigner l'emplacement qu'il occupait. Elle avait aussi un établissement de bains antiques, où l'eau arrivait par un aqueduc de six kilomètres (*l'aqueduc des Fontenettes*). Les derniers vestiges du ciment romain ont disparu au commencement de ce siècle ; mais on regrette peu *la vieille ville rouge*, quand on voit la ville jeune, brillante, pleine de sève et de vie, qui est venue prendre sa place, les beaux édifices qui s'élèvent de toutes parts, les nouveaux quartiers qui surgissent au sein de la cité, les élégantes villas qui l'entourent, ses églises, sa préfecture ; sa bibliothèque, son musée, ses beaux hôtels publics, son théâtre, ses admirables établissements de bienfaisance. Parmi les monuments qui décorent la ville, il n'en est point assurément de plus grand et de plus majestueux que la cathédrale de Saint-Julien, dont la fondation se perd dans la nuit des premiers siècles chrétiens, et que l'on fait remonter jusqu'au temps du grand évêque auquel elle doit son nom, c'est-à-dire au III^e siècle. Cet édifice gigantesque ne s'est pas, comme on le pense bien, élevé en un jour et tout d'une pièce. Les statues du portail de la nef sont un ouvrage du VI^e siècle ; elles offrent un des plus anciens modèles de la sculpture française.

La voûte de la nef date du IX^e siècle, de l'épiscopat d'Aldric, qui consacra la cathédrale à saint Julien (832) ; et, depuis ce temps, c'est sous la dénomination : *Sancti Juliani ecclesia major cenomanensis*, qu'il en est parlé dans tous les mémoires. Sans doute, elle existait depuis longtemps à l'époque de Guillaume le Roux, duc de Normandie, fils et successeur de Guillaume le Conquérant (1100) ; car ce farouche monarque, qui avait eu tant de peine à soumettre le Maine, regardait de mauvais œil et menaçait de ruine la tour de la cathédrale, qui, disait-il, semblait dominer la forteresse que lui-même avait fait élever pour dominer la ville. Heureusement l'évêque Hildebert refusa fermement, au prix de sa disgrâce et de sa liberté, d'abattre ou de raccourcir d'une coudée l'édifice chrétien dont il avait la garde. Quel que soit, du reste, son plus ou moins d'antiquité, on ne saurait contester sa beauté et sa magnificence. Dominant par sa hauteur une cité placée elle-même sur un promontoire, elle s'offre de loin à tous les regards, et s'annonce tout d'abord comme la reine du lieu. On juge à son premier aspect qu'elle est et quelle a été, pendant des siècles, le centre d'un grand établissement religieux. Cette tour, qu'on voit de si loin, a vu elle-même bien des événements, depuis ses quinze siècles d'existence ; elle a vu bien des grandeurs tomber, bien des puissances se dissoudre, bien

des révolutions s'accomplir, depuis ce duc Guillaume de Normandie, à qui elle portait ombrage, et qui voulait l'abattre parce qu'elle gênait sa fameuse citadelle, dont aujourd'hui il ne reste que poussière, jusqu'à ce roi d'Angleterre, Henri II, qui fut baptisé dans ses murs, et qui, la veille de sa mort, passait près d'elle en pauvre fugitif, poursuivi l'épée dans les reins par le roi Philippe-Auguste. Depuis le premier roi chrétien, Chlodwig, qui vint s'agenouiller sur ses autels, jusqu'à cet autre roi chrétien, Henri IV, qui, onze siècles plus tard, entra au Mans en conquérant, et bientôt après mourut sous le poignard d'un assassin, elle a vu s'éteindre trois races royales ; elle a vu tomber ceux qui avaient renversé les rois, elle a vu, le même jour, flotter sous ses murs les drapeaux du présent et du passé, de l'ancien régime et de la Révolution, et se mesurer ensemble la Vendée et la Convention, la Rochejaquelein et Stofflet, Marceau et Westermann... Westermann, sous les coups duquel la Vendée expire, le 12 décembre 1793, et qui, trois mois après, le 5 avril 1794, tombe lui-même sous le couteau de Fouquier-Tinville... Elle a vu toutes ces choses, et sans doute elle en verra beaucoup d'autres encore, elle est toujours stable, immobile sur sa base ; car elle est le symbole de ce qui dure et reste immuable au milieu des choses qui changent et des hommes qui passent.

Parmi les personnages célèbres auxquels le Mans peut se glorifier d'avoir donné le jour, nous citerons : *Arnaud*, l'un de ses évêques (1060) ; *Hildebert*, évêque après lui, et directeur de la fameuse école épiscopale du Mans ; *Lacroix du Maine*, le plus grand bibliophile de son temps (xvi^e siècle), le savant et éloquent *Louis Morin*, membre de l'Académie des sciences (1635) ; *Cureau de la Chambre*, conseiller du roi, l'un des premiers membres de l'Académie française ; *François Louvard*, bénédictin, auteur de travaux importants, persécuté pour ses opinions religieuses, et enfermé à la Bastille ; le théologien *Bernard Lamy*, le comte de *Tressan*, qu'il suffit de nommer, et *Jacques Véron de Forbonnais*, économiste éminent, mort en 1800. Ceux de nos lecteurs qui trouveront trop succincte cette nomenclature des hommes célèbres du Mans, ne sauraient mieux faire, dans ce cas, que de se reporter à l'ouvrage remarquable qu'a publié M. B. Haureau, sous le titre *d'Histoire littéraire du Maine*. Ils y trouveront de nombreux articles biographiques pleins d'intérêt, et écrits avec autant de conscience que de goût.

Bibliographie :

Trésor des Chartes. — Mabillon, *Vetera analecta*. — Le Corvaisier, *Histoire des évêques du Maine*. — P. Renouard, *Essais historiques sur le Maine*. — *De l'Administration municipale dans la province du Maine*, par Cauvin. — *Dictionnaire statistique de la Sarthe*, par R. Pesche. — *Histoire littéraire du Maine*, par B Haureau. — Richelet, *Voyage pittoresque dans le département de la Sarthe*. — *Notes statistiques* dues à l'obligeante communication de M. Moreau de Jonnés. — *Histoire de la Révolution dans le département de l'ancienne Bretagne*, par A. Duchâtelier, 6 volumes in-8°.

Article de Gustave de Beaumont publié dans l'Histoire des villes de France - Aristide Guilbert - 1859
Collection personnelle.

Texte retranscrit par Norbert Pousseur pour compléter, la page, descriptions et gravures, sur
[Le Mans au 18 au 19ème siècle](#)